



**CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Étaient présents :

Patrick FLOQUET, Maire,

François ROSE, Karine FARGES, Jean-Pierre YETNA, Marie-Noëlle FLOTTERER, Mourad AZZI, Bakhta MAÏCHE, Jean-Luc LEROY, Elvire TENO, Colette LAMBERT, Jacqueline RAGOT, Mireille BENATTAR, Hervé MARTIN, Albert BLONDEL, Abdelaziz LALMI, Bernard NARBONI, Bernard LABORDE, Francine KANCEL, L'Houssain EL MAZOUZI, Maha GULFRAZ, Loganayagi VASANTE, Selva ANNAMALE, Soria MAÏCHE, Alain BOCCARA, Pascale ANDRIANASOLO, Jennifer BONINO, Laurent POULOT, Franck CAPMARTY.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Mustapha BAMBA à Bakhta MAÏCHE ;
Patricia EGASSE à Albert BLONDEL ;
Barbara EZELIS à Alain BOCCARA ;
Thierry MANSION à Pascale ANDRIANASOLO.

Était absent :

Raouf BAKHA

Patrick FLOQUET, Maire, ouvre la séance à 21 heures.

Patrick FLOQUET procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Jean-Luc LEROY est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : ADHESION AU SIGEIF DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS AU TITRE DE LA COMPETENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE)

1 – EXPOSÉ DES MOTIFS

Depuis début 2019, le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France (Sigeif) propose aux collectivités de prendre en charge le déploiement et l'exploitation d'un réseau d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE).

Ce réseau, qui compte à ce jour près de 700 points de recharge et 9 000 recharges mensuelles, poursuit son développement territorial et sa densification. 74 communes font aujourd'hui confiance au Sigeif pour assurer cette mission en lui ayant transféré leur compétence en matière d'IRVE.

Une nouvelle collectivité du Val d'Oise entend aujourd'hui rejoindre le syndicat sur la mobilité propre : la communauté d'agglomération Val Parisis.

Le comité du Sigeif a autorisé cette adhésion par délibération de son comité du 27 juin dernier.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la délibération du Sigeif a été notifiée à chacune des collectivités adhérentes au syndicat par courrier en date du 11 juillet, reçu en mairie de Montmagny le 13 juillet.

A partir de cette dernière date, la commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette affaire.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur l'adhésion au Sigeif de la communauté d'agglomération Val Parisis au titre de la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE).

2 - DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 2224-37 permettant le transfert de la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques » (IRVE) aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à son article L. 2224-31,

Vu les statuts du Sigeif, autorisés par arrêté interpréfectoral n° 2014342-0031 en date du 8 décembre 2014, et notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles collectivités dans le périmètre du Sigeif,

Vu l'article 2.04 de ces statuts habilitant le Sigeif à exercer, en lieu et place des membres qui en auront fait expressément la demande, la compétence en matière d'IRVE,

Vu la délibération n° 22-29 du comité d'administration du Sigeif en date du 27 juin 2022 autorisant l'adhésion de la communauté d'agglomération Val Parisis (95) au titre de la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) et reçue en mairie de Montmagny le 13 juillet dernier.

Ayant entendu l'exposé de Madame BENATTAR présentant le projet de délibération ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture
095-219504271-20221006-DL2022-0610-072-AR
Date de télétransmission : 18/10/2022
Date de réception préfecture : 18/10/2022

APPROUVE la délibération du comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France autorisant l'adhésion de la communauté d'agglomération Val Parisis (95) au titre de la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE).

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en sous-préfecture le
Publié le
Notifié le
Montmagny, le

Le Maire
Patrick FLOQUET

18 OCT. 2022
18 OCT. 2022
18 OCT. 2022



Fait à Montmagny, le 06 octobre 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick Floquet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
095-219504271-20221006-DL2022-0610-072-AR
Date de télétransmission : 18/10/2022
Date de réception préfecture : 18/10/2022

Acte à classer

DL2022-0610-072

1

En préparation

2

Pour signature

3

Prêt à transmettre

4

En attente retour
Préfecture

5

> AR reçu <

6

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-10-18T15-23-48.03 (MI240565805)

Identifiant unique de l'acte :

095-219504271-20221006-DL2022-0610-072-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Adhésion au SIGEIF de la communauté d'agglomération
Val Parisis au titre de la compétence Infrastructures
de Recharge pour Véhicules Electriques

Date de décision : 06/10/2022



**Signature
Electronique**

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. Domaines de competences par themes
3.4. Amenagement du territoire

Acte : [DL2022-0610-072 Adhésion au
SIGEIF de la communauté d'agglomération
Val Parisis.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 18/10/22 à 14:52

Par [MAZET CELINE](#)

Demande de signature

Date 18/10/22 à 14:52

Par [MAZET CELINE](#)

Signé

Date 18/10/22 à 15:07

Par [FLOQUET Patrick](#)

Transmis

Date 18/10/22 à 15:23

Par [MAZET CELINE](#)

Accusé de réception

Date 18/10/22 à 15:39